

PRADO SERVICES AUTOMOBILES

241 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE
Siret 488 358 763 00016

ZI des PALUDS
11 Rue du Vallat
13400 AUBAGNE

241 PRADO MARSEILLE



SASU au capital de 2 000 000 Euros

NAF 451 1Z

RCS Marseille 488 358 763

TVA Intracom : FR38 488 358 763

N°Client	N° Dossier	N°Facture	Page	Date
50500	503202	397507	1/2	26/10/2022

FACTURE COMPTANT

TVA :

Marque	SINCOM	N°immatriculation	N°de série	RICAMBI	Date Livraison Véhicule	Km
FIAT	3344350 030	EF-030-ED	ZFA3340000P504558		13/09/2016	98205

Date d'entrée	Type/E	Réceptionnaire	N° V/O
24/10/2022	SV	Païement comptant	POLIZZANO LUCA

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	Remise	Prix unitaire net	T	Montant
-------------------------	----------	------------	--------	-------------------	---	---------

** OR 503202 DU 24/10/2022 **

A : OR : 503202 PERRIER HERVE

ENTRETIEN 6 ANS SUIVANT LE PLAN CONSTRUCTEUR

VIDANGE FILTRE A HUILE FILTRE DE CLIM FILTRE A AIR FILTRE A GASOIL

REEMPLACEMENT DU LIQUIDE DE FREIN

REEMPLACEMENT DU KIT DISTRIBUTION

0010H14	COUPON D'ENTRETIEN		0,95	105,00	0,00	105,00	7	99,75
0051977574	ELEMENT FILTRANT	B05	1,00	26,23	0,00	26,23	7	26,23
0071775824	FILTRE A AIR	B02	1,00	39,27	0,00	39,27	7	39,27
0059014699	LAVE-GLACE	B09	1,00	2,66	0,00	2,66	7	2,66
0077366607	ELEMENT FILTRANT	B07	1,00	61,13	0,00	61,13	7	61,13
0071754237	ELEMENT FILTRANT	C06	1,00	23,50	0,00	23,50	7	23,50
0055196309	JOINT	B08	1,00	5,83	0,00	5,83	7	5,83
310760	TOTAL QUARTZ INEO FIRST 0W30 VRAC	CUVAUB	4,30	22,20	0,00	22,20	7	95,46
0059213351	DOT4 BARDAHL	B09	1,00	5,85	0,00	5,85	7	5,85
1088C10	POMPE A EAU - DR		2,55	105,00	0,00	105,00	7	267,75
6000629056	KIT	R0503	1,00	300,35	0,00	300,35	7	300,35
0055251324	COURROIE	A25	1,00	40,26	0,00	40,26	7	40,26
MECLF	*PURGE DU SYSTEME DE REFRIGERATION		0,45	105,00	0,00	105,00	7	47,25
59213374LR	LIQUIDE DE REFRIGERATION OR	SOL	1,00	11,45	0,00	11,45	7	11,45
3310A50	DISQUES FREINS AVANT - DR		0,85	105,00	0,00	105,00	7	89,25
0051937304	DISQUE DE FREIN	U0404	2,00	150,07	0,00	150,07	7	300,14
0077368577	JEUX DE PLAQUETTES	C03	1,00	151,86	0,00	151,86	7	151,86
DM3	RECYCLAGE ECOLOGIQUE DECHETS			7,90	0,00	7,90	7	7,90

Base
taux
TVA

Total H.T.

1

10

11

12

13

14

Total T.V.A.

1

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2
----------------	--------------	---------------------	----------	----------

Net à payer

Cient
Facture
Date
Montant TTC
Règlement
Echéance
Rapport à joindre
à votre règlement

CONDITIONS DE VENTE : En signant l'ordre de réparation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de réparation affichées dans l'établissement et accepte qu'elles fassent la loi des parties. Les conditions de vente affichées dans notre magasin de pièces l'ont la loi des parties. En passant commande le Client reconnaît en avoir pris connaissance, en acceptant les termes et ne peut en contester la validité. Les conditions de vente sont celles de notre magasin de pièces. De convention expresse et quel que soit le mode de paiement, acceptation de règlement ou lieu de livraison seront seuls compétents les Tribunaux de notre domicile. Ces clauses attributives de juridiction s'appliquent même en cas de référé, de demandes incidentes, de demandes en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du Contrat Civil ou Commercial, ou d'une action fondée sur un quasi-délit en application des Articles 1362 et suivants du Code Civil. En cas de recouvrement contentieux, le montant de notre facture sera majoré de 20 %, cette stipulation étant considérée comme clause pénale (Article 1229 du C.C.). MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures et réparations, sont payables à nos bureaux, au comptant, à la date de facturation sauf stipulations contraires acceptées par nos soins quel que soit le mode de règlement. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pourra être appliquée au client. Les intérêts de retard de règlement ne seront facturés qu'après l'envoi d'une lettre de contentieux. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des produits et marchandises, objet des présents débits, jusqu'au paiement complet de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.